

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/1983 :

Centre-Ville - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association dénommée UPTS (Université Pour Tous du Sud) - Abrogation de la DCM du 17/04/2025 affaire n°39/1883

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Affaire n°41/1983 : Centre-Ville - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association dénommée UPTS (Université Pour Tous du Sud) - Abrogation de la DCM du 17/04/2025 affaire n°39/1883.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

VU la délibération du 17/04/2025 affaire n°39/1883 (réceptionnée en Préfecture le 23/04/2025) par laquelle le Conseil Municipal a décidé de consentir à l'Association dénommée UPTS (Université Pour Tous du Sud) Association loi 1901, une convention de mise à disposition d'un local sis sur la parcelle cadastrée DV n°9 partie située 4 rue Collège Arthur (97410).

Le Maire informe l'Assemblée que les autorités chargées du règlement de sécurité incendie et d'accessibilité de la médiathèque ont fait part que la destination de ce local situé au rez de chaussée de ce bâtiment pour un organisme privé ne sera pas compatible avec le plan de sécurité incendie et d'accessibilité de cet équipement public.

Cette délibération ne pouvant être mise en œuvre,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ABROGER** la Délibération du Conseil Municipal du 17/04/2025 affaire n°39/1883 (réceptionnée en Préfecture le 23/04/2025) susvisée.
- **DE L'AUTORISER A SIGNER** toutes les pièces liées à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

